

MALLETTE DU DIRIGEANT
2019
ANNEXE 1

PLANNING ANNUEL



QUADRICOLORE

327 Chemin du château

38510 SERMERIEU

Tel. 04 74 80 32 93

Mail : contact@4colore.com

Site : www.4colore.com

AVRIL 2019

Semaine	14							15							16							17							18	
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Module 5																														
Module 6																														
Module 7																														
Module 8																														
Module 9																														
Module 10																														

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

MAI 2019

Semaine	18					19							20							21							22				
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Module 5																															
Module 6																															
Module 7																															
Module 8																															
Module 9																															
Module 10																															

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

JUIN 2019

Semaine	22		23					24					25					26													
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Module 5											J1	J2	J3																		
Module 6																	J1	J2													
Module 7																										J1					
Module 8			J1	J2																											
Module 9						J1							J2							J3								J4			
Module 10																								J1	J2		J3				

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

JUILLET 2019

Semaine	27							28							29							30							31		
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Module 5								J1	J2		J3																				
Module 6	J1	J2																													
Module 7																															J1
Module 8														J1				J2													
Module 9																															
Module 10																													J1	J2	

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

AOUT 2019

Semaine	31				32				33				34				35															
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Module 5																																
Module 6	J1	J2																														
Module 7																																
Module 8																																
Module 9					J1	J2		J3	J4																							
Module 10	J3																															

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

SEPTEMBRE 2019

Semaine	35		36						37						38						39									
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Module 5									J1	J2		J3																		
Module 6			J1		J2																									
Module 7																								J1						
Module 8															J1			J2												
Module 9																														
Module 10																							J1	J2		J3				

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

OCTOBRE 2019

Semaine	40						41						42						43						44						
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Module 5														J1	J2		J3														
Module 6							J1	J2																							
Module 7																														J1	
Module 8																															
Module 9			J1							J2						J3								J4							
Module 10																												J1	J2		J3

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1,2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

NOVEMBRE 2019

Semaine	44			45							46							47							48					
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Module 5				J1	J2		J3																							
Module 6											J1			J2																
Module 7																											J1			
Module 8																		J1			J2									
Module 9								J1							J2							J3							J4	
Module 10																									J1	J2		J3		

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

DECEMBRE 2019

Semaine	48	49							50							51							52							1	
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Module 5									J1	J2		J3																			
Module 6																		J1		J2											
Module 7																		J1													
Module 8																															
Module 9																															
Module 10																J1	J2		J3												

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

JANVIER 2020

Semaine	1					2							3							4							5				
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Module 5						J1		J2	J3																						
Module 6													J1			J2															
Module 7																													J1		
Module 8							J1			J2																					
Module 9																				J1			J2				J3			J4	
Module 10													J1	J2							J3										

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

FEVRIER 2020

Semaine	5		6							7							8							9					
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
Module 5			J1	J2		J3																							
Module 6									J1				J2																
Module 7																										J1			
Module 8																							J1	J2					
Module 9																													
Module 10																J1	J2	J3											

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.

MARS 2020

Semaine	9	10							11							12							13							14		
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Module 5		J1	J2		J3																											
Module 6															J1			J2														
Module 7																															J1	
Module 8																						J1				J2						
Module 9						J1							J2							J3							J4					
Module 10								J1	J2		J3																					

-  Jour 1 du module de formation. Le jour 1 peut être pris sur un mois et le jour 2 sur le suivant par exemple.
-  Jour 2 du module de formation. Le jour 2 peut être pris sur un mois (après le jour 1) et le jour 3 sur le suivant par exemple.
-  Jour 3 du module de formation. Le jour 3 peut être pris sur un mois (après le jour 1 et 2) et le jour 4 sur le suivant par exemple.
-  Jour 4 du module de formation. Le jour 4 peut être pris sur un mois (après le jour 1, 2 et 3) et le jour 4 sur le suivant par exemple.